

Ajaccio, le 27 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°4

***Xylella Fastidiosa* : point sur les actions entreprises**

Dans le cadre du plan d'urgence mis en place dès la confirmation de la présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* à Propriano, les actions suivantes ont été entreprises.

1) La campagne de prélèvements se poursuit

Plus de 50 prélèvements ont été effectués à proximité de la zone infectée depuis mercredi, tandis que d'autres sont en cours dans l'ensemble du secteur de la zone délimitée.

Pour l'heure, les six résultats parvenus depuis la confirmation de l'identification de la bactérie se sont révélés négatifs, y compris sur les échantillons prélevés sur les oliviers situés près des plants de polygale à feuilles de myrte contaminés.

2) L'enquête épidémiologique, menée par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud, avance.

Cette enquête a permis de localiser les plants de polygale à feuilles de myrte issus du même lot que les végétaux contaminés.

Certains présentent des symptômes compatibles avec une atteinte de la bactérie.

Si des prélèvements ont été pratiqués, il a été demandé à titre préventif aux propriétaires de ces plants, de procéder, sous trois jours, et conformément aux arrêtés préfectoraux du 30 avril et du 24 juillet 2015, à leur abattage et destruction sous la supervision des services de l'Etat.

*

Il est instamment demandé, pour tout renseignement ou signalement de suspicion de symptômes, **d'appeler le numéro vert spécifiquement dédié à *Xylella fastidiosa*** :



0800 873 699

et de ne pas procéder à la taille ou à la destruction du végétal concerné avant le passage des spécialistes de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), seuls habilités à effectuer des prélèvements analysés par le laboratoire de référence de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).